



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2299

Attribution de subventions de fonctionnement général à 18 institutions culturelles pour un montant de 15 980 400 euros - Exercice 2023 - Approbation de 5 conventions-cadres et d'une convention d'application financière type aux conventions cadres

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHAI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2299 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT GENERAL A 18 INSTITUTIONS CULTURELLES POUR UN MONTANT DE 15 980 400 EUROS - EXERCICE 2023 - APPROBATION DE 5 CONVENTIONS-CADRES ET D'UNE CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE TYPE AUX CONVENTIONS CADRES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon porte une ambition forte en matière de politique publique culturelle, avec plusieurs objectifs inscrits au plan de mandat :

- le soutien à la création artistique;
- le développement des parcours d'éducation artistique et culturelle et des pratiques artistiques amateurs ;
- les coopérations à Lyon, en France, en Europe et dans le monde.

Pour atteindre ces objectifs, la Ville actionne plusieurs leviers d'actions, rapidement résumés ici :

- pilotage d'établissements culturels en régie municipale, permettant la mise en œuvre d'un service public de la Culture dense, diversifié et de qualité : nos six musées d'art, d'histoire et de société, nos service archéologique, direction des archives, Bibliothèque avec son réseau dans tous les arrondissements, ainsi que l'Orchestre national de Lyon-Auditorium et le théâtre des Célestins ;
- contribution à des établissements publics et subventions à des structures qui chacune et chacun, agissent dans leur secteur et portent un projet fort.

Cette délibération annuelle permet d'attribuer des subventions de fonctionnement à des structures importantes dans leurs champs esthétiques et professionnels.

Elles agissent sur le territoire de la Ville, en lien avec tous les publics, et bénéficient également d'une reconnaissance nationale, tant par le soutien d'autres partenaires que par les publics concernés.

Les subventions présentées dans cette délibération pourront être complétées pour certaines structures lorsque le Budget primitif de la Ville sera adopté.

S'agissant de subventions de fonctionnement, celles-ci sont non imposables à la TVA, les montants s'entendent donc sans TVA.

Pour les associations ayant signé une convention pluriannuelle avec la Ville, je vous propose d'approuver un modèle type de convention d'application financière aux conventions cadres pluriannuelles, pour l'exercice 2023.

Secteur	Association	Pour mémoire Subvention 2022	Montant Subvention 2023
Spectacle vivant	Association Les Nouvelles Subsistances (Lyon 1^{er}) Directeur : Stéphane Malfettes	1 390 000 €	1 390 000 €
	Structure unique dans la politique culturelle de la Ville de Lyon, les SUBS occupent une place centrale dans l'accompagnement, la recherche, la création et la diffusion du spectacle vivant. A la fois laboratoire de création, lieu de pratiques et de diffusion artistiques, Les SUBS voient naître et accompagnent de nombreux artistes.		
Théâtre	Théâtre Nouvelle Génération – CDN de Lyon (Lyon 9^{ème}) Co-directeurs : Joris Mathieu et Céline Le Roux	613 000 €	613 000 €
	Le Théâtre Nouvelle Génération est le seul Centre Dramatique National (label d'Etat) de Lyon (38 en France). Il a une orientation forte autour du jeune public. Joris Mathieu développe un projet artistique tourné vers un théâtre des imaginaires ouvert aux innovations scéniques, qui s'aventure aux frontières d'autres disciplines (théâtre, arts plastiques, arts visuels, arts immersifs, création numérique...).		
	Théâtre de la Croix-Rousse (Lyon 4^{ème}) Directrice : Courtney Geraghty	636 444 €	636 000 €
	Depuis janvier 2021, Courtney Geraghty porte pour le Théâtre de la Croix-Rousse un projet de lieu inclusif et hospitalier. Elle y défend plusieurs enjeux tels que l'égalité femmes-hommes, la diversité, l'écologie, les écritures contemporaines, la jeune création régionale. La programmation artistique accorde une place au théâtre de répertoire comme aux auteurs et autrices contemporains ainsi qu'aux langues étrangères. Elle explore également les univers du théâtre d'objet, de la marionnette, du cirque, des nouvelles technologies, de la magie et du théâtre documentaire, participatif ou dans l'espace public.		
	Compagnie M.A. – Théâtre de Guignol (Lyon 5^{ème}) Directrice : Emma Utgès	150 000 €	150 000 €
A la tête du théâtre municipal de Guignol, la compagnie M.A. créée dans les murs et propose en majorité des spectacles tout public (famille / scolaires) mais également un spectacle satirique, dédié à un public adulte et joué en soirée. La programmation varie entre créations, reprises et spectacles contemporains issus du répertoire traditionnel de Guignol. La compagnie travaille dans un esprit de collaboration avec l'accueil d'autres marionnettistes et de transmission à travers des actions de découverte et de manipulation de la marionnette. Elle développe par ailleurs un important travail de mise en valeur du patrimoine grâce à la collection de 265 marionnettes à gaine traditionnelle lyonnaises et les nombreux manuscrits -propriété de la Ville de Lyon.			
	Association Théâtre du Point du jour (Lyon 5^{ème}) Co-directeurs : Angélique Clairand et Eric Massé	300 000 €	300 000 €
Le Théâtre du Point du jour programme des pièces contemporaines abordant des questions sociales et politiques, militantes, ouvertes à l'international. Les co-directeurs et directrice conçoivent le lieu comme une « maison de création », à la fois pour leurs propres créations et en proposant un accompagnement structurel et artistique sur-mesure de la jeune création. Deux compagnies sont associées pour une durée de 3 ans. Le Théâtre est ancré sur son territoire grâce à une programmation itinérante (saison Nomade) et de nombreux partenariats avec les acteurs sociaux. L'équipe propose un projet inclusif avec notamment un pôle LSF.			

Secteur	Association	Pour mémoire Subvention 2022	Montant Subvention 2023
Danse	Maison de la Danse (Lyon 8^{ème}) Directeur : Tiago Guedes	965 000 €	965 000 €
	Etablissement unique en France et en Europe, la Maison de la Danse est un lieu de diffusion chorégraphique qui s'est donné pour mission d'accueillir la danse pour tous, sous toutes ses formes et toutes ses techniques. « Maison connectée », la Maison de la danse porte le projet <i>Numéridanse</i> qui donne accès à un fonds vidéo unique. Depuis juin 2016, la Maison de la Danse est labellisée Pôle européen de création par le Ministère de la Culture. Le 1er juillet 2022, Tiago Guedes a pris la direction de la Maison de la danse et la co-direction de la Biennale. Il propose à travers son projet <i>ON(L)Y Danse</i> , de donner aux trois entités Maison de la Danse, Biennale de Lyon et Ateliers de la Danse une identité commune.		
Musique	Opéra national de Lyon (Lyon 1er) Directeur : Richard Brunel	7 000 000 €	7 000 000 €
	L'association Opéra national de Lyon a pour objet la gestion et la promotion de l'établissement du même nom, qui a pour mission la création, la production, l'organisation, l'exploitation et la formation à Lyon, en France et à l'étranger, de toutes activités lyriques, musicales, chorégraphiques et théâtrales et plus généralement de toutes activités artistiques et culturelles.		
	Opéra national de Lyon (Lyon 1er) Directeur : Richard Brunel	3 000 000 €	3 000 000 €
	Versement d'une subvention d'un montant maximum de 3 000 000 € selon les modalités prévues dans la convention de mise à disposition et la convention d'application financière approuvées le 10 novembre 2022 dans le cadre de la mise à disposition des agents titulaires de la Ville de Lyon exerçant les missions de service public confiées à l'Opéra national de Lyon		
	GRAME (Lyon 1er) Co-directeurs : Sebastian Riva et Anouk Avisse	172 000 €	105 000 €
	Grame, créé en 1982, est un Centre National de Création Musicale dont la mission principale est de permettre la création d'œuvres musicales nouvelles, l'accompagnement d'artistes et chercheurs en résidence, les rencontres entre les publics et les musiques contemporaines.		
	Association Les Grands Concerts (Lyon 5^{ème}) Directeur : Eric Desnoues	100 000 €	60 000 €
L'association les Grands Concerts a pour objectif la promotion et la diffusion de la musique instrumentale et lyrique. L'association propose aux Lyonnaises et Lyonnais une saison de musique baroque au sein de la Chapelle de la Trinité. Un ensemble baroque local est régulièrement accueilli en résidence à la Chapelle. Après « Les Nouveaux Caractères » dirigé par Sébastien d'Hérin, l'ensemble Correspondances, dirigé par Sébastien Daucé, c'est l'ensemble lyonnais Céladon, dirigé par Paulin Bündgen, qui est en résidence.			
	Association Marché Gare (Lyon 2^{ème}) Directeur : Benjamin Petit	100 000 €	100 000 €

Secteur	Association	Pour mémoire Subvention 2022	Montant Subvention 2023
	<p>Labellisé Scène de Musiques Actuelles (SMAC) par le Ministère de la Culture depuis 2018, le Marché Gare se développe principalement autour de la diffusion de groupes lyonnais et régionaux. La diffusion d'artistes confirmés et renommés vient enrichir artistiquement la programmation de la salle et son rayonnement. Lieu de diffusion, le Marché Gare est également un lieu de création qui accompagne les artistes émergents. La nouvelle salle a été ouverte ce début de saison 22/23, avec une jauge de 400 places. Elle lui permet de confirmer son rôle clé dans la professionnalisation des groupes.</p>		
	<p>Réseau – SMAC Périscope (Lyon 2ème) Directeur : Pierre Dugelay</p>	100 000 €	100 000 €
	<p>L'association RESEAU (Rassemblement d'Énergies pour la Sauvegarde d'un Espace Artistique Utopique) gère le Périscope depuis 2007, lieu ouvert à tous les styles de musiques, avec une dominante des esthétiques jazz et musiques improvisées. Avec deux salles de diffusion de 196 et 280 places et des locaux de répétition au sous-sol, le Périscope se donne pour mission de favoriser la diffusion et l'écoute de différents modes d'expressions artistiques et permettre aux artistes d'être reconnus. Le Périscope a reçu le label Scène de Musiques Actuelles (SMAC) fin 2018.</p>		
	<p>Arty Farty (Lyon 2ème) Directeur : Vincent Carry</p>	366 705 €	366 700 €
	<p>L'association Arty Farty est investie dans la production d'événements culturels avec l'objectif de présenter les nouvelles tendances musicales par la promotion et la diffusion d'artistes émergents et de courants innovants. L'association organise, au mois de mai, le festival <i>Les Nuits Sonores</i> et le forum professionnel international <i>European Lab</i>. Arty Farty a réussi à donner une identité artistique très singulière aux <i>Nuits Sonores</i> avec une programmation qui fait place à la découverte, à la diversité et maintient un équilibre entre artistes émergents et têtes d'affiche, artistes locaux, nationaux et internationaux ou encore entre les différentes sensibilités artistiques représentées.</p>		
	<p>SAS Transmission – Le Transbordeur (Villeurbanne) Directeur : Cyrille Bonin</p>	89 700 €	89 700 €
	<p>Le Transbordeur est un lieu de concerts de 1 800 places pour la grande salle et 350 pour le Club, ouverte depuis 1989. Gérée en Délégation de Service Public, la SAS Transmission a été reconduite à l'issue de la procédure menée en 2019 pour la période 2020-2025. Transmission propose une attention forte aux artistes et partenaires locaux, tout en maintenant le Transbordeur comme une salle incontournable de tournées des artistes nationaux et internationaux. La subvention présentée permet un partenariat <i>Lyon en scène</i> avec la ville pour accueillir en concerts et/ou résidences des artistes locaux émergents.</p>		
Littérature	<p>Association de gestion de la Villa Gillet (Lyon 4ème) Directrice : Lucie Campos</p>	250 000 €	250 000 €
	<p>Structure associative majeure au niveau local, régional et national dans le champ de la littérature, de la pensée et des sciences sociales, la Villa Gillet fédère auteurs et autrices, chercheurs et chercheuses en dialogue avec le public autour d'une programmation annuelle marquée par différents temps forts : le <i>Littérature live festival</i> en mai, programmation internationale et plurilingue composée de grands entretiens avec des auteurs et autrices du monde ; <i>Kaléidoscope</i> en juin-juillet dédié à la littérature et à l'illustration jeunesse ; <i>Mode d'emploi</i> en novembre, tourné vers le débat d'idées.</p>		

Secteur	Association	Pour mémoire Subvention 2022	Montant Subvention 2023
Cinéma	Institut Lumière (Lyon 8^{ème}) Directeur : Thierry Frémaux	700 000 €	700 000 €
	Créée en 1982, l'association Institut Lumière consacre son activité à la diffusion et à la conservation du patrimoine cinématographique. À la fois musée et cinémathèque, l'Institut Lumière projette des films couvrant toute l'histoire du cinéma, avec une attention particulière pour ceux relevant du patrimoine et de l'œuvre des frères Lumière, expose de façon permanente et conserve des collections qui témoignent aussi bien de l'histoire du cinéma que de la photographie.		
Patrimoine	Association Musée Urbain Tony Garnier (Lyon 8^{ème}) Directrice : Cécile Capelle	90 000 €	90 000 €
	L'association Musée Urbain Tony Garnier, créée en 1992, a pour objectif la promotion du Musée et de l'œuvre de Tony Garnier, urbaniste d'avant-garde, et figure centrale de l'histoire architecturale et sociale de Lyon. Le Musée urbain Tony Garnier regroupe des éléments artistiques et patrimoniaux de natures différentes et de statuts variés, mais qui, tous situés au sein de la Cité HBM (Habitations Bon marché) conçus par l'architecte Tony Garnier, dans le 8 ^{ème} arrondissement, présentent une grande cohérence de sens et une forte valeur historique, patrimoniale et sociale.		
	Association SILK IN LYON (Lyon 9^{ème}) Directeur : Xavier Lépingle	35 000 €	25 000 €
	L'association SILK IN LYON, créée en 2018, a pour objet notamment l'organisation d'un événement dédié au rayonnement de la soie, qui s'intitule : <i>SILK IN LYON, Festival de la Soie</i> . Avec plus de 7 000 visiteurs sur l'édition 2021, le Festival de soie <i>SILK IN LYON</i> s'est imposé comme un événement grand public de référence pour tous les acteurs de la soie : entreprises de la filière industrielle et créative et structures qui participent à son rayonnement culturel, patrimonial et touristique.		
	Association SOIERIE VIVANTE (Lyon 4^{ème}) Présidente : Anne-Marie Wiederkehr	40 000 €	40 000 €
Depuis 1993, l'association Soierie Vivante assure la sauvegarde et la mise en valeur de deux ateliers, situés dans le 4 ^{ème} arrondissement : l'atelier municipal de passementerie et l'atelier de tissage, ainsi que d'une partie de la collection de soierie, appartenant à la Ville de Lyon. Soierie Vivante accueille le public in situ, propose des visites commentées avec démonstrations et assure la conservation des techniques, des savoir-faire et des documents d'archive.			
		TOTAL	15 980 400 €

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 4^e, 5^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

a) - Dans LE DELIBERE :

- Lire :

« 2- Les conventions-cadre avec les associations Les Nouvelles Subsistances, le Théâtre de la Croix-Rousse, le Théâtre du Point du Jour, Le Marché Gare, RESEAU, **l’Opéra national de Lyon** annexées à la présente délibération, sont approuvées.

3- La convention d’application financière type qui sera établie avec Le Théâtre Nouvelle Génération – CDN de Lyon, la Compagnie M.A., La Maison de la Danse, l’Opéra national de Lyon, le GRAME, Les Grands Concerts, Arty Farty, la Villa Gillet, l’Institut Lumière, le Musée Urbain Tony Garnier, Silk In Lyon, Soierie Vivante, **le Théâtre de la Croix Rousse et Le Marché Gare** annexée à la présente délibération est approuvée. »

- Au lieu de :

« 2- Les conventions-cadre avec les associations Les Nouvelles Subsistances, le Théâtre de la Croix-Rousse, le Théâtre du Point du Jour, Le Marché Gare, RESEAU, annexées à la présente délibération, sont approuvées.

3- La convention d’application financière type qui sera établie avec Le Théâtre Nouvelle Génération – CDN de Lyon, la Compagnie M.A., La Maison de la Danse, l’Opéra national de Lyon, le GRAME, Les Grands Concerts, Arty Farty, la Villa Gillet, l’Institut Lumière, le Musée Urbain Tony Garnier, Silk In Lyon et Soierie Vivante annexée à la présente délibération est approuvée. »

DELIBERE

- 1- Les subventions énumérées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 15 980 400 € sont allouées aux organismes précités.
- 2- Les conventions-cadre avec les associations Les Nouvelles Subsistances, le Théâtre de la Croix-Rousse, le Théâtre du Point du Jour, Le Marché Gare, RESEAU, l’Opéra national de Lyon annexées à la présente délibération, sont approuvées.
- 3- La convention d’application financière type qui sera établie avec Le Théâtre Nouvelle Génération – CDN de Lyon, la Compagnie M.A., La Maison de la Danse, l’Opéra national de Lyon, le GRAME, Les Grands Concerts, Arty Farty, la Villa Gillet, l’Institut Lumière, le Musée Urbain Tony Garnier, Silk In Lyon, Soierie Vivante, le Théâtre de la Croix Rousse et Le Marché Gare annexée à la présente délibération est approuvée.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tous les documents y afférents.
- 5- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits de l’exercice en cours, selon les modalités suivantes :

Associations	Programme	Opération	Nature	Fonction	Montant
Association les Nouvelles Subsistances	SOUTIENAC	SUBCREA	65748	311	1 390 000 €
Théâtre Nouvelle Génération – CDN de Lyon	SOUTIENAC	SUBCREA	65748	316	613 000 €
Association Théâtre de la Croix-Rousse	SOUTIENAC	SUBCREA	65748	316	636 000 €
Compagnie M.A. – Théâtre de Guignol	SOUTIENAC	SUBCREA	65748	316	150 000 €
Théâtre du Point du jour	SOUTIENAC	SUBCREA	65748	316	300 000 €
Maison de la Danse	SOUTIENAC	SUBCREA	65748	311	965 000 €
Opéra national de Lyon	SOUTIENAC	SUBCREA	65748	311	7 000 000 €
Opéra national de Lyon <i>montant maximum</i>	SOUTIENAC	SUBCREA	65748	311	3 000 000 €
GRAME	SOUTIENAC	SUBCREA	65748	311	105 000 €
Association Les Grands Concerts	SOUTIENAC	SUBCREA	65748	311	60 000 €
Association Marché gare - SMAC	SOUTIENAC	SUBCREA	65748	311	100 000 €
Association Réseau – SMAC Périscope	SOUTIENAC	SUBCREA	65748	311	100 000 €
Arty Farty	SOUTIENAC	SUBCREA	65748	311	366 700 €
SAS Transmission – Le Transbordeur	SOUTIENAC	SUBCREA	65748	311	89 700 €
Association de gestion de la Villa Gillet	SOUTIENAC	SUBCREA	65748	311	250 000 €
Institut Lumière	PATRIMOAC	SOUTPATR	65748	317	700 000 €

Associations	Programme	Opération	Nature	Fonction	Montant
Musée Urbain Tony Garnier	PATRIMOAC	SOUTPATR	65748	312	90 000 €
Silk in Lyon	PATRIMOAC	SOUTPATR	65748	312	25 000 €
Soierie Vivante	PATRIMOAC	SOUTPATR	65748	312	40 000 €

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET